



www.sage-authion.fr

REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE AUTHION

28 juin 2007 - Salle Plantagenêts
Beaufort en Vallée - 17h

COMPTE RENDU

Contacts :

Marie-Pierre MARTIN, Présidente de la CLE du SAGE Authion ;
Jean-Maurice LEROY, Vice-président ;
Vincent MOLINIER, animateur de la CLE;
Marie Noëlle BRIERE, secrétaire de la CLE.

Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion
Entente Interdépartementale pour l'Aménagement de la Vallée de l'Authion
2 place de la République, BP 44
49 250 Beaufort en Vallée

Tél : 02.41.79.77.01
Mobile : 06.30.86.75.62
Fax : 02.41.79.77.04
Adresse électronique : vincent.molinier@sage-authion.fr

Réunion de la CLE du 28 juin 2007

Etaient présent(e)s :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)

- M. Jean-Claude BEAUPERE, Communauté d'Agglomération Angers Loire-Métropole ;
- M. Claude COZETTE, Syndicat intercommunal du Haut-Lathan ;
- M. Guy JAMERON, SIAEP de la région de Beaufort-en-Vallée ;
- M. Gabriel LAIZE, Syndicat Intercommunal du Val de la Daguenière ;
- M. Guy LAMOUREUX, Mairie des Rosiers-sur-Loire ;
- M. Jean-Maurice LEROY, Mairie de Brion ;
- M. Georges LOUINEAU, SIAEP Saint-Clément / Saint-Martin-de-la-Place ;
- Mme Marie-Pierre MARTIN, Entente Interdépartementale pour l'Aménagement du bassin de l'Authion, Présidente de la CLE du SAGE Authion ;
- M. Jean POIRIER, Syndicat d'eau et d'assainissement de l'agglomération Baugeoise ;
- M. Michel RUAULT, Syndicat Intercommunal du bassin du Lathan ;
- M. Georges SAMOYEAU, SIAEP La Bohalle - La Daguenière ;
- M. Jean-Jacques TOURET, Communauté de communes de Beaufort en Anjou.

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- M. Jeannick CANTIN, Chambre d'Agriculture Maine-et-Loire ;
- M. Guy De CHAULIAC, Syndicat de la propriété privée du Maine-et-Loire ;
- M. Yves ELKOUBBI, Fédération de Pêche de Maine-et-Loire ;
- M. Michel LANGA, Fédération de Pêche d'Indre-et-Loire ;
- M. Yves LEPAGE, Association de la Sauvegarde de l'Anjou ;
- M. Monique MESLET, Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire.
- M. Gilles MOURGAUD, Ligue de Protection des Oiseaux délégation Anjou ;
- M. Gilles RIOBE, Association des Usagers de l'eau Nord Authion.

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- Mme Françoise DELABY, DIREN Pays de la Loire ;
- Mme Avril GOMMARD, MISE du Maine-et-Loire ;
- M. Louis-Marie MUEL, Direction Départementale de l'Equipement de Maine-et-Loire ;
- M. Bernard PFEIFFER, Agence de l'Eau Loire Bretagne Délégation Anjou-Maine ;
- M. Marc ROYER, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques de Maine-et-Loire.

Autres participants à la réunion

- Mme Marie Noëlle BRIERE, secrétaire de la CLE du SAGE Authion ;
- M Karl CLARKE, technicien de l'Entente Interdépartementale du bassin de l'Authion ;
- Mlle Candice DAVIAUD, stagiaire à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne - délégation Ouest Atlantique ;
- M. Patrick FRENEL, Agence de l'Eau Loire Bretagne - délégation Ouest Atlantique ;
- M. David MALLARD, stagiaire à l'ONEMA de Maine-et-Loire ;
- Mlle Cécile MANCHE, stagiaire de la CLE du SAGE Authion ;
- M. Pierre MARTIN, ingénieur au Syndicat Mixte Loire Authion ;
- M. Vincent MOLINIER, animateur de la CLE du SAGE Authion ;
- Mme Danielle NORAS, assistante parlementaire de Jean-Charles TAUGOURDEAU, député de la circonscription Saumur Nord du Maine-et-Loire ;

- M. Sylvain ROYET, technicien de rivière du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Couasnon ;

Etaient excusé(e)s :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)

- M. Jean-Jacques BORDEAU, SIAEP Cléré-les-Pins / Avrillé-les-Ponceaux / Mazières ;
- Mme Denise FERRISSE, Conseil Régional Centre ;
- M. Dominique FLABOT, Mairie de Courcelles de Touraine ;
- M. Jacques GAUTIER, Mairie de Savigné-sur-Lathan ;
- M. Jean-Pierre LUDEAU, Syndicat Mixte Loire Authion ;
- M. Jean-Michel MARCHAND, Communauté d'Agglomération Saumur-Loire-Développement ;
- M. Serge MORTREAU, Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Couasnon ;
- M. Claude NAULET, Mairie de Chavaignes ;
- Mme Sophie SARAMITO, Conseil Régional des Pays de la Loire.

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- M. Yves GABILLY, Union Fédérale des Consommateurs de Maine-et-Loire ;
- M. Jean-Benoît PORTIER, Chambre de Commerce et d'Industrie de Saumur.

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- M. le Préfet de la région Centre - préfet du Loiret ou son représentant ;
- M. le Préfet d'Indre-et-Loire ou son représentant ;
- M. le Préfet de Maine-et-Loire ou son représentant le sous-préfet de Saumur ;
- M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de Maine-et-Loire ou son représentant ;
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt d'Indre-et-Loire ou son représentant ;
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement d'Indre-et-Loire ou son représentant ;
- M. le Chef de la brigade d'Indre-et-Loire de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant.

Etaient absent(e)s :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)

- M. Bernard CHARTIER, Mairie de Channay-sur-Lathan ;
- M. Pierre JUNGES, Conseil Général d'Indre-et-Loire ;
- M. Gilles LANGE, Communauté d'Agglomération Saumur-Loire-Développement ;
- M. Joël PELICOT, Entente Interdépartementale pour l'Aménagement du bassin de l'Authion ;
- M. Allain RICHARD, Conseiller général de Maine-et-Loire.

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- M. Jacques COULY, Chambre de commerce et d'Industrie de Touraine ;
- M. Josselin De LESPINAY, Association ANPER-TOS délégation Val de Loire ;
- M. Jean-Denis LAMBERT, Comité Régional de développement agricole du Baugeois ;

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- M. le Chef du Service Maritime et de la Navigation de la Loire (subdivision Angers) ou son représentant ;

Ordre du jour de la réunion

- 1/ Bilan d'activité 2006 de la CLE
- 2/ Etat des lieux du SAGE Authion
- 3/ Groupes thématiques de travail
- 4/ Site internet du SAGE Authion
- 5/ Directive Cadre sur l'Eau / SDAGE 2009 : implications et rôles de la CLE
- 6/ 2ème partie du film sur le bassin versant de l'Authion

Préambule

La réunion de la CLE, initialement prévue à 17h, a débuté à 18h en raison d'une manifestation de la profession agricole et de ses représentants syndicaux. Ces derniers ont ainsi fait part aux membres de la CLE et au public présent des conséquences d'une annulation de l'arrêté préfectoral temporaire de pompages en Loire (soutien d'étiage de l'Authion afin assurer l'irrigation des cultures à partir des cours d'eau), demandée par l'Association de Sauvegarde de l'Anjou, conséquences économiques et sociales considérables. Ils ont donné une information sur les enjeux majeurs de la gestion de l'eau, qui d'ailleurs devront être repris dans l'élaboration du SAGE.

Marie-Pierre MARTIN, Présidente de la CLE du SAGE Authion, a ensuite accueilli les membres de la CLE dans la salle Plantagenêts de Beaufort en Vallée, les remerciant de leur présence.

1- Bilan d'activité 2006 de la CLE.

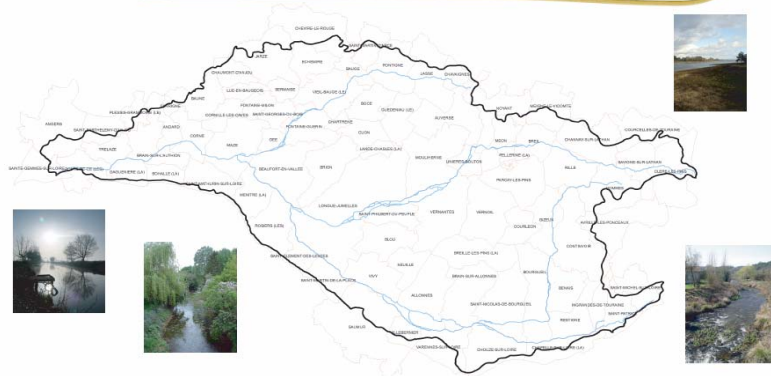
(Voir document joint au courrier ou sur le [site internet du SAGE](#))

Marie-Pierre MARTIN et Vincent MOLINIER présentent aux membres de la CLE le bilan d'activité 2006.

N'appelant aucune remarque complémentaire, le bilan d'activité est validé par la CLE et sera signé par la Présidente.

2- Etat des lieux du SAGE Authion.

(Voir document joint au courrier d'invitation à la CLE ou sur le [site internet du SAGE](#))



Etat d'avancement de l'état des lieux
Synthèse partielle

Cellule d'animation du SAGE

Juin 2007

Pour rappel, l'état des lieux constitue la première étape de l'élaboration du SAGE Authion. Sa réalisation est conduite en régie par l'animateur du SAGE, sur décision de la CLE, depuis juillet 2006.

L'état des lieux s'attache à présenter l'état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages qui y sont associés. L'échelle de travail est le bassin versant de l'Authion.

L'état des lieux est un document technique dont la réalisation permet de répondre à différents objectifs pour les 52 membres de la CLE :

- s'approprier le bassin versant de l'Authion, c'est l'approche de **gestion globale**;
- avoir une vision transversale sur la thématique de l'eau et des milieux aquatiques (milieu, ressource, usages), c'est l'approche de **gestion équilibrée**;
- partager des informations, des données techniques et réglementaires, en vue d'enrichir les débats et servir de base de travail aux futures orientations du SAGE, c'est la **gestion concertée**.

Cette approche implique un travail très important d'inventaire conduit de façon à être le plus exhaustif possible sur les thématiques abordées. En fonction de ces dernières, sont mis en évidence soit une description de "l'état" du milieu (qualité des eaux superficielles etc.) et de la ressource, soit la recherche et la mise en évidence des usages et pressions.

La description des usages repose sur un inventaire des données correspondantes aux prélèvements pour les divers usages mais aussi aux rejets associés à ces activités. Sont également présentés d'autres activités qui sont liées plus ou moins directement à une bonne qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Suite à la présentation des documents, plusieurs questions sont posées par les membres de la CLE :

- M. Guy LAMOUREUX se demande, concernant la topographie du bassin versant, pourquoi l'altitude la plus basse du bassin versant est de 0 mètres. Vincent Molinier précise que,

dans le système de référence actuel (IGN 69), l'altitude est considérée nulle au niveau des carrières d'ardoise de Trélazé en aval du bassin versant de l'Authion.

- M. Georges LOUINEAU, membre de la CLE représentant le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de Saint-Clément des Levées / Saint-Martin de la Place, souhaiterait que l'état des lieux du SAGE prenne bien en compte les risques de pollution ou de mauvaise qualité d'eau pour les prélèvements d'eau potable dans les eaux superficielles. M. LOUINEAU ajoute qu'un certain nombre de syndicats d'eau ligériens se sont regroupés pour constituer le syndicat mixte d'étude pour la protection des ressources en eau potable de la Loire Angevine et Atlantique (territoire allant de la Loire depuis le bec de Vienne jusqu'à Nantes). Il permettra de définir les aspects de prévention, de modélisation et d'évaluation de la durée et des impacts en cas de pollution, pouvant provenir de l'amont et donc peu maîtrisable.
- M. Louis-Marie MUEL, concernant la partie V de l'état des lieux liés aux Risques, pense qu'il serait bien d'ajouter l'aléa retrait-gonflement des argiles, même si dans ce cas l'eau n'est pas directement la cause du risque. Vincent Molinier répond qu'il prendra en compte cette remarque et que des ajouts seront apportés à la partie V.
- Mme Avril GOMMARD souhaiterait, lorsque l'état des lieux sera terminé, qu'un document de synthèse soit réalisé sur le modèle du document synthétique présenté à la CLE ce jour. Un document clair, concis et cartographié permettrait aux membres de la CLE de prendre connaissance de l'état des lieux, avec la possibilité de se reporter aux détails dans le document technique qui sera relativement long et complexe.
- M. Georges LOUINEAU ajoute que la relation du bassin versant de l'Authion avec la Loire devra apparaître dans le document d'état des lieux. De nombreuses thématiques sont concernées (flux polluants, échanges d'un point de vue piscicole, inondations etc.)
- M. Patrick FRENEL, intervenant lors de cette réunion pour l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et travaillant sur les politiques SAGE, confirme cette particularité du territoire du SAGE Authion, dont la gestion de l'eau ne pourra être autonome vis-à-vis de la Loire, contrairement à d'autres bassins versants « cloisonnés ».
- M. Louis Marie MUEL ajoute une précision concernant le risque de rupture de barrage qui ne concerne pas 8 communes mais 9 communes du territoire du SAGE, Mouliherne étant comprise dans ce zonage risque.
- M. Michel RUAULT demande des précisions sur les atlas des zones inondables du Lathan (partie Maine-et-Loire) et du Couasnon réalisés en 2006 par la DDE 49, notamment sur leur mise à disposition auprès des communes concernées. M. Louis Marie MUEL répond que ces atlas sont terminés mais non validés officiellement, ne pouvant pas être diffusés pour l'instant. Le risque Inondation sur ces deux cours d'eau reste toutefois minime comparé aux enjeux et aléas inondation du val d'Authion.

Il est important de préciser, en réponse à des questions dans ce sens, que les parties de l'état des lieux qui sont déjà rédigées et relues, peuvent encore faire l'objet d'amendements et de réajustements.

3/ Groupes thématiques de travail

Marie-Pierre MARTIN présente à la CLE les quatre commissions thématiques dont la mise en place est proposée par le Bureau suite à sa réunion du 06 juin 2007 :

- Qualité des eaux
- Gestion quantitative de la ressource (étiage, crues, eau potable, irrigation etc.)
- Milieux naturels aquatiques / Mise en valeur du bassin versant
- Communication du SAGE (*déjà en fonctionnement*)

Les commissions thématiques sont des groupes de travail dont les rôles seront:

- mener des réflexions et négociations sur des thèmes plus précis choisis en fonction des enjeux du SAGE.
- favoriser les propositions et une concertation élargie, les travaux de ces commissions étant rapportés et associés en permanence au travail de la CLE.

En fonction des thèmes abordés, des intervenants extérieurs à la CLE pourront participer aux travaux et aux débats.

Les membres des commissions thématiques seront des relais pour la circulation de l'information entre la commission thématique et la structure d'origine de chaque membre.

Les membres de la CLE ont libre choix d'inscrire d'autres personnes de leurs organismes respectifs dont ils pensent que leurs compétences et connaissances pourront enrichir la concertation et le partage des informations.

Pour la réalisation de l'état des lieux, cette organisation en groupes de travail permettra de faire remonter un certain nombre d'informations techniques plus précises par thèmes et d'impliquer plus d'acteurs.

Suite à l'exposé des propositions et des rôles des quatre commissions thématiques, les membres de la CLE valident leur constitution. Les premières réunions devraient débuter à l'automne 2007.

La Présidente de la CLE souhaite que les membres de la CLE, selon leurs disponibilités, s'inscrivent dans les commissions qui les intéressent et au sein desquelles ils ont une volonté de s'impliquer.

4/ Site internet du SAGE Authion

A compter du 28 juin 2007, la Commission Locale de l'Eau dispose d'un site internet :

<http://www.sage-authion.fr>

Retrouvez-y notamment :

- l'historique et l'état d'avancement du SAGE
- son territoire et ses acteurs
- la revue de presse et la galerie photos du SAGE

- les comptes-rendus des réunions, les rapports d'études et les documents de communication du SAGE
- une rubrique Questions/Réponses pour tout savoir sur l'eau et le SAGE !

Le site internet du SAGE se veut vivant et régulièrement actualisé. L'ensemble des membres de la CLE mais également tous les usagers de l'eau sont invités à le consulter.

L'administration du site est assurée par l'animateur du SAGE, en liaison étroite avec la commission communication de la CLE.

5/ Directive Cadre sur l'Eau / SDAGE 2009 : implications et rôles de la CLE

(Voir document joint au courrier ou sur le [site internet du SAGE](#))

Exposé présenté par M. Patrick FRENEL et Mlle Candice DAVIAUD de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne - délégation Ouest Atlantique à Nantes.

Il ressort de l'exposé que les premières « conclusions » qui émanent de l'état des lieux du SAGE Authion en cours d'écriture, sont en concordance avec celles mises en évidence par l'état des lieux du bassin Loire Bretagne réalisé en 2004, à une échelle de travail beaucoup plus grande.

L'intégration du Programme de Mesures et d'Actions (PMA) de la Directive Cadre sur l'Eau devrait être plus aisée que pour d'autres SAGES plus avancés dans leur élaboration ou déjà mis en œuvre, dont les programmes ne sont pas toujours en concordance d'où des nécessités de révision.

La notion de portage des futures actions et préconisations du SAGE Authion, comme l'indique M. Patrick FRENEL, sera primordiale et devra être abordée dès l'élaboration de la stratégie du SAGE, afin que celui-ci ne devienne pas un simple document administratif sans vie une fois arrivé le jour de sa mise en œuvre.

Marie-Pierre MARTIN complète les propos de M. FRENEL en indiquant qu'elle présidera le SAGE Authion dans ce sens, en se fixant des objectifs communs, réalisables et concertés avec les acteurs qui assureront sa future mise en œuvre sur le terrain.

6/ 2eme partie du film sur le bassin versant de l'Authion

Présentation assurée par M. Pierre MARTIN, ingénieur au Syndicat Mixte Loire Authion.

L'ordre du jour étant épuisé, Marie-Pierre MARTIN remercie les membres de la CLE et lève la séance à 20H40.

La Présidente de la CLE du SAGE Authion

Marie-Pierre MARTIN